



Mon conjoint à volé son employeur

Par **Emorria**, le **13/09/2015** à **19:58**

Bonjour à tous , j ai grandement besoins de votre aide .

Je vous explique ma situation .

Mon conjoint est dependant au jeux d argent depuis 4 ans , je le pensais sortis d affaire .

Jeudi j apprend que il a voler son patron pour 45000 euros de jeux de grattage (il travaille en tabac)

Je suis actuellement en train de l attendre avec notre bebe en vendee , lui est censée et en rupture conventionnelle le 30 septembre .

Son patron luiil à donner 2 solution , payer ou il portais plainte .

Nous avons choisie dans un premier temps de faire un crédit, nous somme dans l attente d une réponse.

Je me demande les conséquence juridique si nous refusons de payer .

Pourra til me rejoindre en vendee et la justice se fera ici ou devra t il rester sur paris , l amende sera t elle majorer? Si il se fait diagnostiquer par un psychiatre, pourra t il avoir un aménagement de peine ?

Merci pour votre aide